

Communiqué de Presse

Paris, le 2 avril 2012

SOCIETE GENERALE PROPOSE « PATIO 2 GARANTI 4 - 8 ANS », UN PLACEMENT A CAPITAL GARANTI A L'ECHEANCE

Du 2 avril au 29 juin 2012, Société Générale propose à ses clients particuliers, **PATIO 2 Garanti 4 – 8 ans**, un placement éligible au compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Ce placement à capital garanti à l'échéance permet, aux termes des 8 ans, de bénéficier du potentiel de hausse de l'Euro Stoxx 50 ou sous certaines conditions d'une performance fixe de 25% à mi-parcours (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,74% maximum).

PATIO 2 Garanti 4 – 8 ans (code ISIN : FR0011189927) offre à son échéance de 8 ans :

- **l'intégralité du capital net investi garanti⁽¹⁾** augmenté de l'intégralité de la moyenne (si positive) des 3 meilleures performances de l'indice Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine (hors dividendes),

= > Toutefois si **au bout de 4 ans, l'Euro Stoxx 50 réalise une progression positive ou nulle par rapport à son niveau initial**, le placement sera remboursé par anticipation en date du 5 juillet 2016.

L'investisseur recevra alors **l'intégralité du capital net investi augmentée d'une performance fixe de + 25%** (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,74% maximum). Sinon, le placement se poursuivra jusqu'à son échéance.

PATIO 2 Garanti 4-8 ans est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du groupe Société Générale.

Cadres de détention : le compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP (compagnie d'assurance vie, filiale du groupe Société Générale).

SERVICE DE PRESSE
SOCIETE GENERALE
BANQUE DE DETAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17
Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73
Morgane SALAUN
+33(0)1 42 14 00 23

SOCIETE GENERALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com

Société Anonyme au capital de 970 099 988,75 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Avantages et inconvénients de PATIO 2 Garanti 4 – 8 ans :

Synthèse des avantages

- Le capital net investi⁽¹⁾ est intégralement garanti à l'échéance⁽²⁾ du placement.
- Si le capital net investi n'a pas été remboursé par anticipation, le placement offre à l'échéance l'intégralité de la moyenne des 3 meilleures performances de l'indice Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine (hors dividendes).
- Le placement sera remboursé par anticipation au bout de 4 ans si l'évolution de l'indice entre son niveau initial et son niveau intermédiaire est positive ou nulle. En ce cas, le placement permettra de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à hauteur de 125% de la valeur nominale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,74%, versé au bout de 4 ans, hors frais d'investissement, hors frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité applicable selon le cadre d'investissement), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse de l'Indice en deçà de 5,74% par année écoulée à l'issue de l'année 4..

Synthèse des inconvénients

- La garantie du capital net investi⁽¹⁾, ainsi que les avantages du placement cités précédemment, ne bénéficient qu'aux sommes investies au plus tard le 29 juin 2012 et qui restent investies jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique. En cas de sortie du placement avant son échéance (pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support ou sortie notamment due à un décès), l'investisseur ne bénéficie pas de cette garantie et peut perdre une partie de son capital net investi. Il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant alors des paramètres de marchés du jour.
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes des actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 4 ans, le placement ne bénéficiera pas d'une éventuelle performance de l'indice supérieure à 25%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,74% compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains.
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (4 ou 8 ans).
- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit peut, dans le scénario le plus défavorable, offrir un rendement nul à l'issue des 8 ans (soit un Taux de rendement annuel de 0%)

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire ou frais sur versement et le cas échéant frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1000 euros. Le capital net investi cité dans cette brochure est également exprimé hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de rachat avant l'échéance (terme ou rachat total du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte. La garantie du capital net investi est donc valable pour les investissements sur PATIO 2 garanti 4-8 ans reçus au plus tard le 29/06/2012 à 12h et qui restent investis jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Près de 160 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- La banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- La banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- La Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : FSE4Good, ASPI, DJSI World et DJSI Europe.

Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter @societegenerale ou visiter le site www.societegenerale.com.

La Banque de détail Société Générale en France

Avec 24 000 collaborateurs dans 2305 agences réparties sur tout le territoire, la Banque de détail Société Générale en France place la satisfaction de ses clients au cœur de son action au quotidien. Les équipes Société Générale sont présentes aux côtés des 8,6 millions clients particuliers et 460.000 clients professionnels, associations et entreprises pour les accompagner, dans la durée, avec des solutions adaptées à leurs besoins. Le réseau Société Générale s'appuie sur des conseillers dédiés, une offre complète et diversifiée de produits & services et un dispositif multicanal performant et innovant: internet, téléphone et Agence Directe.

www.societegenerale.fr



Suivez-nous sur Twitter!

[@SG_etvous](https://twitter.com/SG_etvous)

Posez-nous vos questions et découvrez l'actualité de nos produits ou services



Suivez-nous en vidéo :

youtube.com/societegenerale

PATIO 2 GARANTI 4-8 ANS

Profitez de l'exposition
aux marchés actions,
votre capital est protégé
à l'échéance* !



Instrument financier à capital garanti à l'échéance*.

Durée de placement recommandée : 8 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.

Produit émis par SG Option Europe, société ad hoc de droit français et soumis au risque de défaut de l'émetteur.

Éligible au compte-titres et aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

*Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur la durée maximale possible, la cession avant l'échéance pouvant présenter un risque de perte en capital, non mesurable a priori. Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale pouvant entraîner une perte jusqu'à la totalité du capital dans le pire des cas.

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

QU'EST-CE QUE PATIO 2 GARANTI 4-8 ANS ?

PATIO 2 Garanti 4-8 ans est un instrument financier qui privilégie la sécurité intégrale du capital net investi à l'échéance.

Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire ou frais sur versement et le cas échéant frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1000 euros. Le "capital net investi" cité dans cette brochure est également exprimé hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

PATIO 2 Garanti 4-8 ans offre une solution simple pour investir en bourse avec la **certitude de récupérer l'intégralité du capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance**. La garantie ne s'applique pas en cas de sortie en cours de vie du placement (avant son échéance)⁽¹⁾. **Cet instrument financier ne versera aucun coupon en cours de vie.**

PATIO 2 Garanti 4-8 ans propose une durée maximale de placement de **8 ans**. Toutefois, en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾, **la durée de placement de l'investissement peut être réduite de moitié, soit 4 ans**, en bénéficiant de conditions de remboursement définies dès le départ.

La durée de placement n'est pas connue à l'avance.

DANS QUEL CADRE FISCAL SOUSCRIRE PATIO 2 GARANTI 4-8 ANS ?

PATIO 2 Garanti 4-8 ans est éligible au compte-titres ordinaire et aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Mécanisme automatique de remboursement anticipé au bout de 4 ans :

Si au bout de 4 ans (le 5 juillet 2016) l'indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes) réalise une évolution positive ou nulle entre son **niveau initial** et son **niveau intermédiaire**, le placement sera remboursé par anticipation à cette même date et offrira une **performance de +25%** (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,74%⁽¹⁾). Sinon, le placement se poursuivra jusqu'à son échéance, soit le 6 juillet 2020.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans :

A l'échéance des 8 ans (le 6 juillet 2020), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique par anticipation :

- **Cas favorable** : si la moyenne des 3 meilleures performances⁽³⁾ de l'Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine est positive alors, l'investisseur récupère (le 6 juillet 2020) son capital net investi⁽¹⁾ augmenté de ce gain.
- **Cas défavorable** : si la moyenne des 3 meilleures performances⁽³⁾ de l'Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine est négative ou nulle, l'investisseur récupère (le 6 juillet 2020) son capital net investi⁽¹⁾.

Le gain potentiel s'entend⁽¹⁾ hors droit d'entrée et le cas échéant, avant prélèvement des frais propres au contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans lequel aurait été réalisé l'investissement.

En cas de sortie de PATIO 2 Garanti 4-8 ans avant la date d'échéance (le 6 juillet 2020 ou le cas échéant le 5 juillet 2016) à l'initiative de l'investisseur ou en cas de décès, la garantie du capital net investi ne s'applique pas⁽¹⁾.

Les investisseurs prennent donc le risque de perdre une partie du capital net investi initialement en cas de sortie anticipée. A titre de précision, la valeur de revente dépendra principalement de l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt.

Evènements exceptionnels affectant le sous-jacent (Indice Euro Stoxx 50) : *ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter son instrument sous-jacent, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.*

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de rachat avant l'échéance (terme ou rachat total du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte. La garantie du capital net investi est donc valable pour les investissements sur PATIO 2 garanti 4-8 ans reçus au plus tard le 29/06/2012 à 12h et qui restent investis jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique. **(2)** Indice calculé hors dividendes. L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. **(3)** Chacune de ces performances correspond à la progression de l'indice (hors dividendes) entre son niveau initial et son niveau annuel. Ces dates annuelles sont définies dans le tableau de la partie "en Bref".

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Le capital net investi⁽¹⁾ est intégralement garanti à l'échéance⁽²⁾ du placement.
- Si le capital net investi n'a pas été remboursé par anticipation, le placement offre à l'échéance l'intégralité de la moyenne des 3 meilleures performances de l'indice Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine (hors dividendes).
- Le placement sera remboursé par anticipation au bout de 4 ans si l'évolution de l'indice entre son niveau initial et son niveau intermédiaire est positive ou nulle. En ce cas, le placement permettra de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à hauteur de 125% de la valeur nominale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,74%, versé au bout de 4 ans, hors frais d'investissement, hors frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité applicable selon le cadre d'investissement), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse de l'Indice en deçà de 5,74% par année écoulée à l'issue de l'année 4.

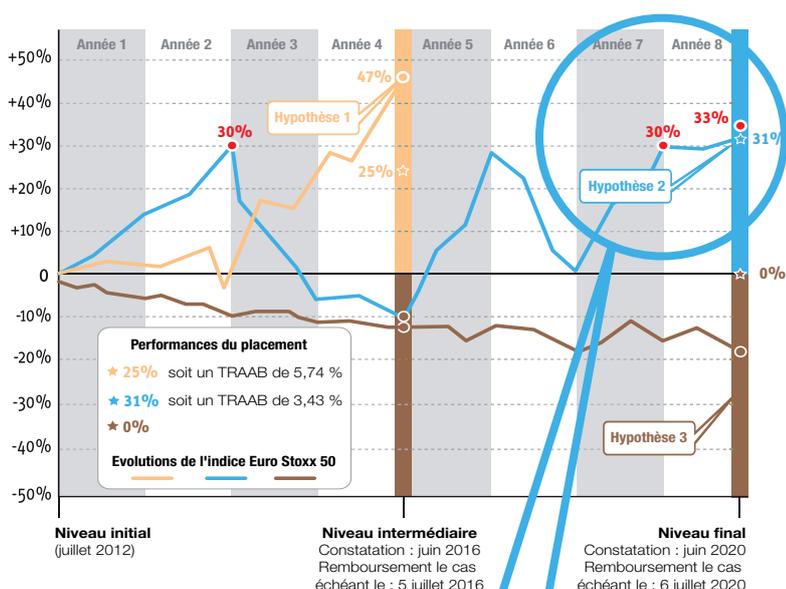
QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ?

- La garantie du capital net investi⁽¹⁾, ainsi que les avantages du placement cités précédemment, ne bénéficient qu'aux sommes investies au plus tard le 29 juin 2012 et qui restent investies jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique. En cas de sortie du placement avant son échéance (pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support ou sortie notamment due à un décès), l'investisseur ne bénéficie pas de cette garantie et peut perdre une partie de son capital net investi. Il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le cours de revente dépendant alors des paramètres de marchés du jour.
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes des actions de l'indice Euro Stoxx 50.
- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 4 ans, le placement ne bénéficiera pas d'une éventuelle performance de l'indice supérieure à 25%, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 5,74% compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains.
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (4 ou 8 ans).
- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit peut, dans le scénario le plus défavorable, offrir un rendement nul à l'issue des 8 ans (soit un Taux de rendement annuel de 0%).

Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit et de la fiche produit pour le compte-titres ou de l'annexe à la note / notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit (disponibles notamment sur le site de l'AMF www.amf-france.org).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de rachat avant l'échéance (terme ou rachat total du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte. La garantie du capital net investi est donc valable pour les investissements sur PATIO 2 garanti 4-8 ans reçus au plus tard le 29/06/2012 à 12h et qui restent investis jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique.

Evolution de l'Euro Stoxx 50 selon 3 hypothèses



EXEMPLE HYPOTHÈSE 2

	Niveaux de constatation de l'Euro Stoxx 50	Performances mesurées depuis l'origine de l'Euro Stoxx 50	
Année 0	2100	-	
Année 1	2400	+14%	
Année 2	2720	+30%	
Année 3	2000	-5%	
Année 4	1900	-10%	Pas de sortie anticipée
Année 5	2700	+29%	
Année 6	2110	0%	
Année 7	2733	+30%	
Année 8	2800	+33%	

Moyenne des 3 meilleures années (années 2, 7 et 8) : 31%

La performance PATIO 2 sera de +31% :
 $100\% \times 31\% = 31\%$ (soit un TRAAB de 3,43%⁽¹⁾)

■ HYPOTHÈSE 1 : CAS FAVORABLE

Si, le 5 juillet 2016, la progression de l'indice Euro Stoxx 50 entre son niveau initial et son niveau intermédiaire (cf rubrique "Quelques repères" du présent document) est positive ou nulle, 125% de la valeur nominale⁽¹⁾ (soit un TRAAB⁽²⁾ de 5,74%⁽¹⁾) seront attribués.

Remarque : l'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice au-delà de 25%. Exemple : si l'indice affiche une évolution de +47% (soit un TRAAB de 10%), la performance sera de : $100\% \times 25\% = 25\%$ (soit un TRAAB maximum de 5,74%⁽¹⁾) contre un TRAAB de 10% en cas d'investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50 du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

■ HYPOTHÈSE 2 : CAS INTERMÉDIAIRE

Si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique par anticipation et si la moyenne des 3 meilleures performances⁽³⁾ de l'indice Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine est positive, l'investisseur récupère le capital net investi⁽¹⁾ augmenté de cette moyenne (voir exemple ci-contre).

■ HYPOTHÈSE 3 : CAS DÉFAVORABLE

Si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique par anticipation et si la moyenne des 3 meilleures performances⁽³⁾ de l'indice Euro Stoxx 50 mesurées chaque année depuis l'origine est négative ou nulle, à l'échéance des 8 ans le 6 juillet 2020, l'investisseur reçoit à cette date l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾. Le produit offre un rendement nul à l'issue des 8 ans (soit un TRAAB de 0%).

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

QUELQUES REPÈRES

Afin que la détermination des niveaux de l'indice Euro Stoxx 50, servant de référence au calcul de la performance, ne soit pas dépendante d'une variation exceptionnelle de l'indice le jour même, les niveaux de l'indice sont calculés comme suit :

- **Niveau initial de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 5, 6, 9, 10 et 11 juillet 2012.
- **Niveau intermédiaire de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2016.
- **Niveau annuel de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés à chaque date d'anniversaires sur 5 jours ouvrés du mois de juin de chaque année. Ces dates annuelles sont définies dans la partie en Bref, ci après.

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire ou frais sur versement et le cas échéant frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1000 euros. Le capital net investi cité dans cette brochure est également exprimé hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif. (2) Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut. (3) Chacune de ces performances correspond à la progression de l'indice (hors dividendes) entre son niveau initial et son niveau annuel. Ces dates annuelles sont définies dans le tableau de la partie "en Bref".

EN BREF

Fiche technique de l'instrument financier PATIO 2 Garanti 4 - 8 ans⁽¹⁾

Avertissement	<ul style="list-style-type: none"> PATIO 2 Garanti 4 - 8 ans est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions définitives d'émission" se rattachant au prospectus de base (en date du 21/04/2011) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les "Conditions définitives d'émission" (en date du 29/03/2012) et le résumé du prospectus de base en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, "www.amf-france.org". Le prospectus de base est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com" ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. Ce support à caractère promotionnel est établi par Société Générale. <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus, les principaux risques étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Risque de marché : en cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. Tout rachat en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur de l'instrument financier (déterminé principalement par l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au capital net investi initialement. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). Risque émetteur : le placement est exposé au risque de crédit de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). En cas de défaut de l'émetteur, l'investisseur pourra perdre tout ou partie de son investissement.
Nature juridique	Obligation émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission). La formule de remboursement du produit est garantie par Société Générale.
Émetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de Société Générale).
Garant	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
Éligibilité	Compte-titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011189927
Code EUSIPA	1130 - Produit à capital garanti à l'échéance incluant un mécanisme automatique de remboursement anticipé. Le code EUSIPA correspond à la catégorie de produits structurés à laquelle appartient PATIO 2 Garanti 4 - 8 ans, selon les définitions établies par l'EUSIPA (European Structured Investment Products Association).
Période de commercialisation	Du 2 avril au 29 juin 2012, 12h inclus pour bénéficier de la garantie.
Cotation	Bourse du Luxembourg
Valeur nominale	1 000 € le 5 juillet 2012
Prix d'émission	999,10 € - Le prix d'offre de l'instrument financier sera émis à 999,10 € et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,35% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 5 juillet 2012. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 29 juin 2012, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier PATIO 2 Garanti 4-8 ans sont disponibles sur le site http://prospectus.socgen.com .
Niveau de garantie à l'échéance	L'intégralité de la valeur nominale ⁽²⁾
Date d'échéance	6 juillet 2020
Durée de placement recommandée	8 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'instrument financier pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente de 1%.
Minimum d'investissement	Dans le cadre d'un investissement : - sur un compte-titres ordinaire : une coupure minimum, soit 1000 € (hors droit d'entrée) - sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats ⁽³⁾
Droit d'entrée	Dans le cadre d'un investissement : - sur le compte-titres ordinaire : 2% - sur un contrat ⁽³⁾ d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats ⁽³⁾
Droit de sortie	Néant
Commissions⁽⁴⁾	Des commissions relatives à ce produit ont été payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,30 % du montant de l'émission.
Dates anniversaires	Année 1 : 17/06/13, 18/06/13, 19/06/13, 20/06/13, 21/06/13 - Année 2 : 16/06/14, 17/06/14, 18/06/14, 19/06/14, 20/06/14 - Année 3 : 16/06/15, 17/06/15, 18/06/15, 19/06/15, 22/06/15 - Année 4 : 16/06/16, 17/06/16, 20/06/16, 21/06/16, 22/06/16 - Année 5 : 16/06/17, 19/06/17, 20/06/17, 21/06/17, 22/06/17 - Année 6 : 18/06/18, 19/06/18, 20/06/18, 21/06/18, 22/06/18 - Année 7 : 17/06/19, 18/06/19, 19/06/19, 20/06/19, 21/06/19 - Année 8 : 16/06/20, 17/06/20, 18/06/20, 19/06/20, 22/06/20.

(1) Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. (2) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. En cas de rachat avant l'échéance (terme ou rachat total du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, la garantie du capital net investi ne s'exerce pas. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte. La garantie du capital net investi est donc valable pour les investissements sur PATIO 2 garanti 4-8 ans reçus au plus tard le 29/06/2012 à 12h et qui restent investis jusqu'au 6 juillet 2020 ou au terme des 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique. (3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de PATIO 2 Garanti 4-8 ans. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie, mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex. Ces contrats d'assurances sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en Assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493). (4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

L'émetteur de PATIO 2 Garanti 4-8 ans, SG Option Europe et la compagnie d'assurance sur la vie SOGECAP (qui a procédé au référencement de cet instrument financier en tant qu'unité de compte au sein de ses principaux contrats d'assurance vie) sont tous deux filiales à 100% de Société Générale, distributeur de PATIO 2 Garanti 4-8 ans.



À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



PAR TÉLÉPHONE

3933

Du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h et
le samedi de 8 h à 20 h, hors jours fériés

Vous pourrez obtenir des informations complémentaires sur Patio 2 Garanti 4-8 ans auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. Nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller afin de déterminer avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

Internet : gratuit, hors coût de connexion. **3933** : Depuis l'étranger et certains opérateurs : +33 (0)1 810 01 3955 - Tarif au 01/02/2012 : prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement. Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18, S.A. au capital de 970 099 988,75 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues photo : Gettyimages - RÉF : B143655 - Avril 2012



La Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par la Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.